

Coordination asile Vaud

Courriel : coordination@romandie.com

Internet : www.stoprenvoi.ch

Lausanne, le 5 octobre 05

Complément du communiqué de presse transmis à midi

Bonjour,

Ce matin, la Coordination asile vous a informé de l'arrestation de deux personnes faisant partie du groupe dit des « 523 ».

A 11 heures, monsieur M. a été entendu par le juge de paix de Lausanne. Les mesures de contrainte ont été prononcées et actuellement il est incarcéré à la prison administrative de Frambois à Genève.

A 14 heures, monsieur A. a également été entendu par le juge de paix de Lausanne. Les mesures de contrainte n'ont pas été appliquées et actuellement il a été libéré !

Motif : ***l'attestation*** délivrée par le Service de la population mentionne, en outre, que :

- l'attestation est prolongée jusqu'au 24 octobre 2005.
- Que l'exécution du renvoi est en suspens.

Sur cette base, le juge a refusé de prononcer les mesures de contrainte !

Le principe de confiance n'est pas respecté par le Service de la population. En effet, en délivrant un document officiel qui stipule clairement que l'autorisation est prolongée jusqu'au 24 octobre, le requérant ne peut pas imaginer qu'il risque d'être mis sous mesure de contrainte. De plus, la personne s'est toujours présenté au Service de la population et la police a « simplement » été le chercher chez lui !

Le département de M. J.-C. Mermoud a des pratiques que les juges ne veulent pas faire appliquer : il est inacceptable que des personnes soient incarcérées avant la fin de l'échéance de leur permis ! Nous espérons qu'à l'avenir le service de la population respectera la loi.

Nous exigeons également la libération immédiate de la personne incarcérée ce matin !